

Le Jura bernois
N° 21 Samedi 26 janvier 1929.

QUESTIONS NATIONALES

La paix du blé

Il est encore un peu prématuré de dire que nous aurons – enfin ! – la paix du blé. Mais on compte beaucoup pour cela sur le scrutin du 3 mars prochain. Ce scrutin sera de nouveau une passe d'armes entre les électeurs bourgeois et socialistes. Cette fois, pourtant, l'accord est réalisé entre les différents partis nationaux ; on se souvient que ce n'était pas le cas pour la votation sur le monopole.

Puisqu'on parle de prix du blé, il faut croire que nous avons vécu jusqu'à présent sous le régime de la guerre du blé. Ce n'est pas seulement une image. La guerre du blé a été l'un des gros chapitres de la politique, ces dernières années. On pourrait s'affliger qu'un aliment aussi nécessaire à la vie, aussi courant que le pain suscite des luttes passionnées et parfois bien laides dans les milieux dirigeants du peuple. Mais ces luttes prouvent aussi, que ces milieux montrent de l'intérêt pour un des problèmes les plus importants de l'économie nationale. Et ce n'est pas à leur désavantage.

Toute la question peut être ramenée à deux termes très simples. Que désire le consommateur ? Le consommateur désire un pain de bonne qualité, et le meilleur marché possible.

Que désire le producteur ? Le producteur désire cultiver du blé pour la bonne économie de son domaine, et pour le vendre à un prix raisonnable. Hélas ! la solution ne paraît simple que sur le papier. Dans la réalité, il en va tout autrement. Ces deux termes, très simples touchent à une foule d'autres questions qui viennent se greffer peu à peu sur la donnée, dès qu'on essaye de la résoudre pratiquement. Et c'est pourquoi on a vu s'agiter tant d'idées divergentes lors des discussions au parlement et dans les partis. Et non seulement dans les partis opposés (sic) sur le terrain social, mais au sein des partis nationaux eux-mêmes. L'idée fondamentale du secrétariat des paysans, l'idée du monopole a rencontré l'opposition irréductible de l'industrie et du commerce, qui ne pouvaient pas concilier leurs doctrines de la liberté en affaires avec un étatsisme aussi poussé. L'idée du monopole, par contre était bien faite pour plaire aux socialistes. L'entente ne tardera pas à se faire entre paysans et socialistes et l'on sait le reste : la votation du 2 décembre 1927 et la défaite des monopolistes.

Depuis, la question a été tournée et retournée, examinée, si l'on peut dire, sous toutes les coutures, par les chambres, le conseil fédéral, les groupements économiques les plus directement intéressés. Et l'on en est arrivé à un projet définitif sur lequel tous les partis nationaux ont pu réaliser l'accord. Ce projet est une sorte de compromis entre le monopole et la solution préconisée par le commerce libre.

L'Union suisse des paysans s'y est ralliée parce que les deux ou trois points principaux du monopole y sont maintenus : achat obligatoire des récoltes indigènes à des prix qui en permettent la production, même si ces prix dépassent ceux de l'étranger ; et, encouragement à la culture. Les milieux du commerce et de l'industrie y ont adhéré, parce qu'il évite la grosse machine étatsiste qu'on allait mettre sur pied.

Mais si les partis nationaux sont maintenant décidés à marcher ensemble pour faire triompher ce projet, les socialistes n'en veulent pas entendre parler. Ils prétendent que les moyens financiers envisagés pour assurer l'exécution du projet, auront une répercussion sur le prix du pain qui augmentera selon eux. Ils ont donc lancé un référendum sur cette question.

Le projet prévoit, pour sa couverture financière une augmentation du droit de statistique, qui se prélève sur les marchandises qui entrent en Suisse. Les socialistes s'opposent à cette augmentation ; et si leurs partisans réussissent à faire triompher ce point de vue, le jeu de la votation en sera passablement brouillé. Et si le projet de ce fait, tombe, tout devra de nouveau être remis en question.

Où sera-t-elle cette « paix du blé » tant souhaitée ? Une nouvelle période d'hostilité sera ouverte. Quelle scie à la fin !

Si au contraire le projet est accepté le 3 mars, il y aura, à n'en pas douter un soulagement général parmi les citoyens. Il y a tant d'années que ça dure, ce malaise du blé ! Si la politique est vraiment impuissante à le résoudre, à quoi sert la politique ! Il faut faire une fin. Et sans exagérer, on peut prétendre que le projet une fois appliqué satisfera les deux principaux intéressés, le consommateur et le producteur.

Jusqu'à présent, le consommateur payait indirectement il est vrai, mais réellement, les dix millions de subventionnement à la culture indigène. Cette somme, le projet la demande, pour en libérer le consommateur, à cette fameuse taxe de statistique. Comment s'appliquera-t-elle ? Elle s'applique déjà aujourd'hui : 2 cts par cent kg de marchandises qui entrent en Suisse. Comme nous avons un mouvement de marchandises qui dépasse 120 millions de quintaux, cette taxe a produit près de 2.700.000 fr. en 1927 ; en la majorant de quelques centimes, on obtiendra facilement les dix millions nécessaires pour libérer le consommateur de l'impôt indirect qu'il payait et couvrir financièrement le projet.

Pour le producteur, il pourra être satisfait aussi, puisque ce qu'il réclame avant tout, l'achat de ses céréales et l'encouragement à la culture, lui sera accordé.

Et puis, nous ne pouvons pourtant pas continuer à vivre sous le régime d'un monopole provisoire, toujours menacé de tomber mais toujours prolongé et continué à coups de décrets.

Plus il est mort, plus il est vivant ! Il faut le tuer, une fois, pour de bon !

W. RENFER